PSYCHOLOGIE ET EDUCATION

Pilier principal	70 ECTS			
Modules & enseignements	ECTS	Semestre (A/P)	Dotation H/semaine	Evaluations
I ^{ère} année				
<u>Module Aspects théoriques I</u> (oblig.)	8			
Psychologie de l'éducation	2	A ou P	0,5	
Psychologie culturelle et sociale	4	A ou P	1	EX.E4H
Psychologie culturelle 2	2	A ou P	0,5	
<u>Module Méthodologie I</u> (oblig.)	10			
Introduction aux méthodes de recherche en sciences sociales (MAPS) (voir note 1)	3	A	1	éval. int.
Méthodes en psychologie et éducation	7	A + P	3	éval. int.
Savoir-faire académiques en psychologie et éducation	7	A+I		evai. iiit.
Module Enseignements I (oblig.)	12			
Enseignements obligatoires (4 à 8 ECTS):				
Perspectives sociales et historiques sur l'éducation	4	A ou P	1	EX.E2H
Introduction à la statistique (voir note 2)	4	A	1	EX.E2H
Enseignements au choix (4 à 8 ECTS):				
Cours et/ou séminaire en psychologie et éducation	4-8	A ou P		selon ens.
Total 1 ^{ère} année	30			
2 ^{ème} année				
<u>Module Aspects théoriques II</u> (oblig.) (Prérequis : avoir réussi Aspects théoriques I)	8			
Psychologie du développement affectif et relationnel	4	A	1	EV E4H
Psychologie du développement cognitif et de l'apprentissage	4	P	1	EX.E4H
Module Enseignements II (oblig.)	12			
Enseignements obligatoires (4 à 8 ECTS):				
Stage (équivalent 3 semaines) auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes en difficulté (avec annonce et approbation préalables) + rapport (voir note 3)			hors cadre	certif. de stage + éval. int.
Introduction à la statistique (voir note 2)	4	A	1	EX.E 2H
Enseignements au choix (4 à 8 ECTS):				
Cours et/ou séminaire en psychologie et éducation	12			selon ens.
Cours et/ou séminaire dans une autre discipline (n'appartenant pas à un pilier BA de l'étudiant-e) selon liste a en fin de plan d'études (voir note 4)	2-4			selon ens.
Total 2 ^{ème} année	20			
3 ^{ème} année				
<u>Enseignement Méthodologie II</u> (oblig.) (Prérequis : avoir réussi Méthodologie I)	6			
Exercices de méthodologie en psychologie et éducation (avec tutorat) (Prérequis : avoir terminé Méthodologie I + Aspects théoriques I)	6	A + P	1	éval. int.

Module Enseignements III (oblig.)	8			
Enseignements au choix (8 ECTS):				
Analyse psychosociologique de pratiques professionnelles ou culturelles	4	A + P	1	éval. int.
Stage (équivalent 3 semaines) auprès d'enfants, d'adolescents ou de personnes en difficulté (avec annonce et approbation préalables) + rapport (voir note 3)	4		hors cadre	certif. de stage + éval. int.
Cours et/ou séminaire en psychologie et éducation	4-8			selon ens.
<u>Module de fin d'études de BA</u> (oblig.) (Prérequis : être dans la dernière année d'étude du pilier de BA psychologie & éducation)	6			
Pluralités en psychologie et éducation	6	P	1	EX.O 30'
Enseignement obligatoire:				
Propaedeuticum Mapsium: introduction aux études de la circulation des personnes, des biens et des savoirs (voir note 5)		A		
Total 3 ^{ème} année	20			

Pilier secondaire	40 ECTS				
Modules & enseignements	ECTS	Semestre (H/E)	Dotation H/semaine	Evaluations	
2 ^{ème} année					
<u>Module Aspects théoriques I</u> (oblig.)	8				
Psychologie de l'éducation	2	A ou P	0,5		
Psychologie culturelle et sociale	4	A ou P	1		
Psychologie culturelle 2	2	A ou P	0,5		
Module Enseignements complémentaires I (oblig.)	12				
Introduction aux méthodes de recherche en sciences sociales (MAPS) (voir note 1)	3	A	1	éval. int.	
Méthodes de recherche en psychologie et éducation	7	A + D	3	éval. int.	
Savoir-faire académique en psychologie et éducation		A + P			
Cours et/ou séminaire en psychologie et éducation	2			selon ens.	
Total 2 ^{ème} année	20				
3 ^{ème} année					
<u>Module Aspects théoriques II</u> (oblig.) (Prérequis : avoir réussi Aspects théoriques I)	8				
Psychologie du développement affectif et relationnel	4	A	1	EX.E 4H	
Psychologie du développement cognitif et de l'apprentissage	4	P	1	EA.E 4H	
Module Enseignements complémentaires II (oblig.)	12				
Enseignements au choix (12 ECTS):					
Cours et/ou séminaire en psychologie et éducation	12			selon ens.	
Total 3 ^{ème} année	20			•	

principal à 9	nt pour l'obtention d'un pilier 00 ECTS (en particulier pour la et éducation « branche enseignable »)	20 ECTS			
Modules & enseignements		ECTS	Semestre (H/E)	Dotation H/semaine	Evaluations
2 ^e année					
Module Ens	eignements d'approfondissement en psychologie et éducation <u>A</u>	10			
Enseignements ol	oligatoires (4 à 10 ECTS)				
exercice de me	u II et/ou III et/ou traitement des données et/ou éthodologie en psychologie et éducation et/ou méthodologie dans une autre discipline qui n'est pas	4-10			selon ens.
Enseignements at	ı choix (4 à 6 ECTS) :				
respectant les pré		6			selon ens.
Cours (mais à l'exclusion des cours d'introduction): informatique, littérature en rapport avec la psychologie et l'éducation, études genre, autres enseignements de sciences humaines selon la liste a (voir note 4)		4			selon ens.
3 ^{ème} année	Un module au choix parmi (oblig.)				
Module Ense	eignements d'approfondissement en psychologie et éducation <u>B</u>	10			
Enseignements at	ı choix (2 à 10 ECTS) :				
de méthodologie e	u II et/ou III et/ou traitement des données et/ou exercice n psychologie et éducation et/ou enseignements de s une autre discipline qui n'est pas branche de pilier	10			selon ens.
Cours ou séminaires en psychologie & éducation pas encore suivis (en respectant les prérequis)		6			selon ens.
Enseignements en psychologie ou en sciences de l'éducation dans une autre université avec l'accord préalable du responsable de pilier		9			selon ens.
Recherche en psycresponsable de pil	chologie et éducation, avec l'accord préalable du lier <mark>(voir note 6)</mark>	9			
Travail d'intégrat	ion avec le responsable de pilier	2			
Module dans un	e discipline de sciences humaines complémentaire à la psychologie et éducation	10			
Enseignements a	u choix :				
Enseignements ch	oisis selon la liste β <mark>(voir note 4)</mark>				
Total 2 ^{ème} et 3 ^{èm}	^e année	20			

Note 1

Les étudiants qui étudient une autre discipline qui exige le cours d'« introduction aux méthodes en sciences sociales » ne doivent le suivre qu'une fois. S'ils le font valider dans une autre discipline que psychologie et éducation, ils le remplacent par 3 crédits ECTS à choix dans Enseignements I.

Note 2

Il est obligatoire d'avoir suivi un enseignement de statistiques (minimum 4 crédits ECTS) pour obtenir le pilier principal Psychologie et éducation du BA. Celui-ci ne peut être validé qu'une seule fois, soit dans le cadre du module I, soit dans le cadre du module II. Si l'étudiant-e suit déjà un enseignement de statistiques dans le cadre d'un autre pilier de son BA, il lui est alors demandé de suivre obligatoirement un enseignement de la liste sigma (4 crédits ECTS).

Note 3

Stage hors cadre obligatoire pour le pilier principal en psychologie et éducation du BA. Il peut être fait, au choix, en $2^{\text{ème}}$ ou $3^{\text{ème}}$ année. L'étudiant-e trouve lui-même ou elle-même le lieu de stage et le fait agréer *préalablement* par l'Institut de psychologie et éducation.

Note 4

L'Institut de psychologie et éducation établit chaque année, avec les professeur-e-s concerné-e-s, la liste précise de ces enseignements qui, parfois, ne sont donnés qu'une année sur deux. Il n'est pas possible de choisir des enseignements appartenant à un pilier qui fait déjà l'objet d'un pilier de bachelor pour l'étudiant-e:

- La liste α a trait aux autres enseignements en sciences humaines pouvant être suivis lors du renforcement du pilier psychologie et éducation.
- La liste β comprend les modules de renforcement hors de l'Institut de psychologie et éducation.

Note 5

Enseignement obligatoire dans le cadre des piliers principaux Sociologie, Ethnologie, Psychologie et éducation et Géographie

Note 6

Réservé à des situations particulières. L'étudiant-e effectue une recherche empirique (de 2 à 9 crédits ECTS au maximum) qui conduit à la rédaction d'un rapport de recherche à condition que le travail de recherche soit dirigé par un-e membre du corps professoral, un-e chargé-e d'enseignement ou un-e maître assistant-e de l'Institut de psychologie et éducation, éventuellement en collaboration avec la direction d'un institut de recherche où se ferait un stage. Il fait l'objet d'un accord écrit entre l'étudiant-e et l'enseignant-e responsable, accord qui fixe : les objectifs de la recherche, la nature, l'étendue, le nombre de crédits, la durée du travail à accomplir par l'étudiant-e et la date de remise, la forme du rapport final et celle de l'évaluation (note minimale exigée : 4).